

commune de
CRISSIER



Préavis de la Municipalité au Conseil communal

N° 70/2016 – 2021

**Demande de crédits complémentaires au budget
de fonctionnement et au compte des investisse-
ments 2020**

Date retenue pour la séance de commission d'étude :

31.08.2020 19h30

Bâtiment administratif, salle Sorge

04.08.2020



Au Conseil communal de Crissier

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, la Municipalité vous soumet, ci-après, une demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2020 et des crédits d'investissement.

Selon les dispositions du règlement du Conseil communal (art. 39), la Commission des finances aura l'occasion d'examiner et de se prononcer sur les dépassements annoncés.

Concernant les conséquences de la pandémie du Covid19, il est très difficile de les quantifier. En effet, la situation ne sera pas redevenue normale avant un certain temps et les répercussions tant sur les charges que sur les recettes ne sont de loin pas connues à ce jour.

I. Fonctionnement

Par nature, les crédits complémentaires et les recettes supplémentaires de fonctionnement se répartissent comme suit :

Charges	Fr.	125'100
301 Traitements	Fr.	34'000
310 Imprimés et fournitures de bureau	Fr.	700
311 Achats de matériel	Fr.	4'400
313 Fournitures et marchandises	Fr.	11'500
314 Entretien bâtiment	Fr.	52'700
318 Prestations de téléphonie	Fr.	5'000
366 Aides individuelles	Fr.	16'800



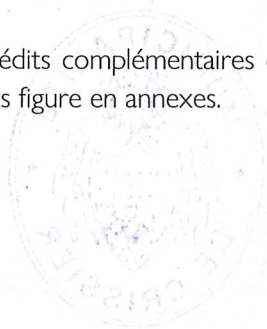
Produits	Fr.	640'100
400 Impôts des travailleurs frontaliers	Fr.	395'400
431 Permis de construire et fouilles	Fr.	100'000
436 Remboursements	Fr.	120'700
465 Subvention	Fr.	24'000

Les crédits complémentaires et les recettes supplémentaires bruts de fonctionnement s'élèvent, respectivement, à 0.3% des charges et 1.25% des produits 2020 budgétisés.

2. Investissement

Une demande de crédit complémentaire sur le préavis 18/2016-2021 : Demande de crédit d'étude pour l'aménagement du parc de la Mèbre sur la parcelle 825 d'un montant de Fr. 120'000.—fait également l'objet de ce préavis (annexe 2). Ces coûts seront partiellement compensés par une subvention cantonale de 60% et éventuellement d'une subvention fédérale si la demande auprès de la Confédération est acceptée.

L'inventaire détaillé des crédits complémentaires et des recettes supplémentaires de fonctionnement et du compte des investissements figure en annexes.





3. Conclusions

Au vu des éléments invoqués dans le présent préavis, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Crissier

- Vu le préavis municipal n° 70/2016-2021
- Vu le rapport de la Commission chargée de l'étude
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

d'accorder à la municipalité

- des crédits complémentaires de Fr. 125'100 sur les charges de fonctionnement 2020
- un crédit complémentaire de Fr. 120'000 sur les dépenses d'investissement 2020

Le financement des crédits complémentaires sur les charges de fonctionnement et sur les dépenses d'investissement a été ou sera entièrement assuré par la trésorerie courante.

Adopté par la Municipalité en séance du 3 août 2020

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic Le Secrétaire

Stéphane Rezso Marie-Christine Berlie



Annexes : tableaux des crédits complémentaires au budget de fonctionnement et au compte d'investissement 2020

Délégué de la Municipalité à convoquer : M. Stéphane Rezso, Syndic

Crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2020

Compte et désignation	Crédit initial	Crédit complémentaire demandé	Recettes supplémentaires	Commentaires
110 Administration, secrétariat municipal				
110.3130 Fournitures et marchandises	fr. 7'000	fr. 9'000		Achats de fournitures liées au Covid-19 (désinfectant, masques, gel hydroalcoolique).
110.3180 Central téléphonique, licences et prestations diverses	fr. 30'000	fr. 5'000		Installation non prévue d'un VPN (réseau privé virtuel) à l'UAPE Pré-Fontaine pour badgeuse.
110.4360 Remboursements de tiers	fr. 1'500		fr. 10'700	Bonus de l'Axa relative à l'assurance indemnités journalières en cas de maladie pour les années 2017-2019 et remboursement par le canton de frais d'intervention sur le réseau téléphonique.
210 Impôts				
210.4006 Impôt des travailleurs frontaliers	fr. 1'900'000		fr. 395'400	Nombre de frontaliers et masse salariale plus importants que prévu.
300 Secteur administratif et technique				
300.3100 Imprimés et fournitures de bureau	fr. 1'000	fr. 700		Achat de 15 carnets de constat d'infraction parking.
350 Bâtiments locatifs				
350.3669 Remise de loyers commerciaux (pandémie coronavirus)	fr. -	fr. 9'400		Remise de loyers commerciaux durant la pandémie de Covid-19 compensée par la dissolution du même montant du fonds de réserve de crise (compte 350.4808 et 9'282.48)
351 Bâtiment adm. de Chisaz				
351.3011 Traitements	fr. 117'500	fr. 27'000		Remplacement d'un collaborateur en raison d'une maladie de longue durée. Les allocations pour perte de gain figurent à la rubrique 351.4361.
351.3141 Entretien bâtiment	fr. 49'000	fr. 25'000		Mise en place d'une vidéosurveillance suite à diverses déprédations et rassemblements.
351.4361 Remboursements de tiers	fr. 5'500		fr. 36'600	Allocations pour perte de gain liées à la maladie d'un collaborateur.
400 Police des constructions				
400.4313 Permis de construire et de fouilles	fr. 60'000		fr. 100'000	Apport financier supplémentaire dû à l'effet des permis de construire de Ley-Outre Ouest (l'Orée), sans tenir compte des permis de construire de Ley-Outre Est qui pourraient être également encaissés en 2020 déjà.

Crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2020

Compte et désignation	Crédit initial	Crédit complémentaire demandé	Recettes supplémentaires	Commentaires
420 Urbanisme, développement et mobilité				
420.4360 Remboursements de tiers	fr. 1'000		fr. 1'000	Allocations pour perte de gain liées à la quarantaine d'un collaborateur.
432 Bâtiment de voirie				
432.3141 Entretien bâtiment	fr. 43'000	fr. 27'700		Travaux de rénovation de l'appartement situé dans le bâtiment de la voirie après le départ du locataire.
433 Véhicules, machines et engins				
433.3110 Achats de matériel, machines et habillements	fr. 45'000	fr. 4'400		Remplacement urgent du marteau piqueur en panne et non réparable.
450 Déchets urbains				
450.3130 Matériels destinés à la revente, fournitures et marchandises	fr. 6'500	fr. 2'500		Achat de matériels liés au Covid-19 (désinfectant, masques, gel hydroalcoolique). Etant donné que le groupe de compte 450 doit être équilibré, le montant des charges supplémentaires sera compensé par un montant égal lors de l'attribution ou la dissolution du fonds "déchets".
513 Bâtiments scolaires				
513.4363 Remboursements de tiers	fr. 5'500		fr. 11'700	Allocations pour perte de gain liées à la quarantaine de collaborateurs et rétribution d'installation photovoltaïque au Collège de la Carrière (fr. 8'600.-).
610 Police				
610.4360 Remboursements de tiers	fr. -		fr. 7'900	Remboursements d'assurances suite à des accidents de circulation
620 Office de la population				
620.3011 Traitements	fr. 374'000	fr. 7'000		Salaires horaires d'une employée en raison d'une maladie de longue durée d'une collaboratrice. Les allocations pour perte de gain figurent à la rubrique 620.4360
620.4360 Remboursements de tiers	fr. -		fr. 32'100	Allocations pour perte de gain liées à la maladie d'une collaboratrice.

Crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2020

Compte et désignation	Crédit initial	Crédit complémentaire demandé	Recettes supplémentaires	Commentaires
710 Service social				
710.3665 Secours casuels	fr. 92'500	fr. 4'000		Les achats de première nécessité effectués par les jeunes pour les aînés durant la pandémie de Covid19 ont été enregistrés dans ce compte et refacturés via le compte 710.4360 "remboursement de secours casuels et de tiers". Les affranchissements relatifs au courrier destiné à tous les aînés crissirois ont également été comptabilisés sous ce poste.
710.4360 Remboursements de secours casuels et de tiers	fr. 800		fr. 3'200	Voir remarque compte 710.3665
711 Jardins d'enfants				
711.4655 Subvention fondation accueil petite enfance	fr. -		fr. 24'000	Nouvelle subvention de la FAJE (Fondation pour l'Accueil de jour des Enfants) pour les jardins d'enfants, entrée en vigueur le 1er janvier 2019.
712 Unité d'accueil pour écoliers				
712.3669 Remise de loyers commerciaux (pandémie coronavirus)	fr. -	fr. 3'400		Remise de loyers commerciaux durant la pandémie de Covid-19 compensée par la dissolution du même montant du fonds de réserve de crise (compte 712.4808 et 9'282.48).
712.4360 Remboursements de tiers	fr. 10'000		fr. 14'500	Allocations pour perte de gain relatives à une maternité ainsi qu'à la maladie et accident de collaboratrices.
713 Centre de vie enfantine				
713.4360 Remboursements de tiers	fr. 17'000		fr. 3'000	Allocations pour perte de gain relatives à un accident d'une collaboratrice.
Totaux		fr. 125'100	fr. 640'100	

Le financement nécessaire des crédits complémentaires de fonctionnement a été ou sera couvert par la trésorerie courante.

Crédit complémentaire au compte des investissements 2020

Compte et désignation	Crédit initial	Crédit complémentaire demandé	Recettes supplémentaires	Commentaires
311.5090.722 Parc d'agglomération la Mèbre, projet d'ouvrage Préavis no 18/2016-2021 Demande de crédit d'étude pour l'aménagement du parc de la Mèbre sur la parcelle no 825	fr. 288'000	fr. 120'000		Etudes en vue des travaux d'opportunité dans le périmètre du cours d'eau à réaliser simultanément à la création du Parc de la Mèbre, soit: création de seuils, complément de matières en fond de cours d'eau afin de stabiliser les collecteurs de concentration (érosion), déplacement et complément du peigne de filtration des embacles, suppression du ponton entre les parcelles 825 et 832, réfections des murs aux endroits nécessaires, assainissement de la renouée du Japon (plante invasive). Prestations d'ingénieur hydraulicien fr. 74'000.- Biologiste fr. 11'000.- Architecte-paysagiste fr. 35'000.- Prestations subventionnées par le Canton à hauteur de 60%.
311.6610.722 Subvention	fr. -		fr. 70'000	Subvention cantonale de 60%. Une subvention fédérale de 35% sera demandée, vu le caractère exemplaire de la renaturation de la parcelle 825.
Totaux		fr. 120'000	fr. 70'000	

Le financement nécessaire des crédits complémentaires aux dépenses d'investissement a été ou sera couvert par la trésorerie courante. Ces crédits complémentaires aux dépenses d'investissement seront amortis directement par un prélèvement dans le fonds de réserve no 9282.50 "Investissements futurs".

